



mairie de **Clamart**

Située à 5 km au sud-ouest de Paris, accessible directement de la gare Montparnasse, Clamart, qui appartient au Territoire Vallée Sud-Grand Paris, est une ville de 53 000 habitants en plein renouveau urbain.

Première ville à accueillir une gare du Grand Paris Express, elle est déjà dotée d'une ligne de tramway (T6 : Châtillon- Montrouge / Viroflay) et prochainement d'une seconde (future ligne T10 : Antony / Clamart). La Ville de Clamart, comprend 62 ha d'espaces verts (parcs forestiers, jardins et parcs publics, squares, ronds-points et massifs), est labélisée 3 fleurs. Engagée dans une politique environnementale et florale visant à offrir à ses administrés et ses visiteurs un patrimoine vert de qualité tout en respectant l'environnement et la biodiversité.

Aujourd'hui, afin de renforcer ses équipes, la Ville recrute :

### **Un jardinier (H/F)**

#### **MISSIONS PRINCIPALES**

Entretien des espaces verts de la collectivité dans le respect de la qualité écologique et paysagère des sites.

#### **ACTIVITES PRINCIPALES**

Agent rattaché à une équipe en charge d'un secteur géographique,

- Entretien des espaces verts de la ville : préparation des sols, plantations, semis, taille, ramassage de feuilles, désherbage, tonte, arrosage,
- Participer à la création et à la réfection d'espaces verts, de massifs arbustifs ou vivaces,
- Mettre en œuvre le fleurissement saisonnier et entretenir les massifs ainsi fleuris (annuelles, bisannuelles),
- Utiliser et entretenir le matériel horticole (manuel ou à moteur),

#### **Relations fonctionnelles**

- Relations quotidiennes avec les agents de la propreté urbaine,
- Relations ponctuelles avec le garage municipal et les autres services municipaux,
- Contact quotidien avec la population.

#### **COMPETENCES ET QUALITES REQUISES**

- Connaître les végétaux,
- Connaître les techniques horticoles et paysagères de création et d'entretien d'espaces verts,
- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité,
- Etre autonome et rigoureux,
- Prendre seul de bonnes initiatives en situation d'urgence,
- Respecter les consignes et orientations données par la hiérarchie,
- Savoir communiquer avec la population.

**Permis B exigé, CACES R372 cat 1 souhaité**

## **CONDITIONS D'EXERCICE**

- Travail en extérieur, en toutes saisons,
- Participation aux permanences de Week-End et jours fériés, ainsi qu'aux manifestations organisées par la ville
- Participation aux astreintes hivernales,
- Port obligatoire de vêtements haute visibilité et autres EPI fournis par la ville.

39h hebdomadaire – 25 jours de congés et 23 jours de RTT  
Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime de fin d'année + CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Merci d'adresser votre candidature lettre de motivation + CV

Par mail à : [villedclamart-468210@cvmail.com](mailto:villedclamart-468210@cvmail.com)